

PRESS CONFERENCES CHARLES DE GAULLE.

Personal letter to Konrad Adenauer and instructions to Michel Debré,

1. Conférence de presse de Charles de Gaulle (5 septembre 1960)

[...]

- Q. Monsieur le Président, pourriez-vous nous éclairer sur les projets de coopération européenne que vous avez récemment exposés aux dirigeants allemands, néerlandais et italiens et nous dire également, si possible, quelles sont, à ce sujet, vos espérances ou perspectives, en tenant compte de ce que vous savez des entretiens qui ont eu lieu entre M. MacMillan et le Chancelier Adenauer ?

R. - Avec le Premier ministre, avec le ministre des Affaires étrangères et, du reste, conformément à la politique parfaitement définie et suivie par le Gouvernement, nous avons, en effet, ces temps derniers, inauguré une série de consultations avec des chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays de l'Europe occidentale, plus spécifiquement ceux de l'Europe que l'on qualifie des Six. Ce qui ne nous a pas empêché, d'ailleurs, de voir et, nous espérons bien, ne nous empêchera pas de revoir le Premier ministre britannique à l'occasion qui sera nécessairement une bonne occasion.

Construire l'Europe, c'est-à-dire l'unir, c'est évidemment quelque chose d'essentiel. Il est banal de le dire, pourquoi faudrait-il que ce grand foyer de la civilisation, de la force, de la raison, de la prospérité, étouffe sous sa propre cendre ? Seulement, dans un pareil domaine, il faut procéder, non pas suivant des rêves, mais d'après des réalités. Or, quelles sont les réalités de l'Europe ? Quels sont les piliers sur lesquels on peut la bâtir ? En vérité, ce sont des Etats qui sont, certes, très différents les uns des autres, qui ont chacun son âme à soi, son Histoire à soi, sa langue à soi, ses malheurs, ses gloires, ses ambitions à soi, mais des Etats qui sont les seules entités qui aient le droit d'ordonner et l'autorité pour agir. Se figurer qu'on peut bâtir quelque chose qui soit efficace pour l'action et qui soit approuvé par les peuples en dehors et au-dessus des Etats, c'est une chimère. Assurément, en attendant qu'on ait pris corps à corps et dans son ensemble le problème de l'Europe, il est vrai qu'on a pu instituer certains organismes plus ou moins extra-nationaux. Ces organismes ont leur valeur technique, mais ils n'ont pas, ils ne peuvent pas avoir, d'autorité et, par conséquent, d'efficacité politique. Tant qu'il ne se passe rien de grave, ils fonctionnent sans beaucoup d'histoires, mais dès qu'il apparaît une circonstance dramatique, un grand problème à résoudre, on s'aperçoit, à ce moment-là, que telle «Haute autorité» n'en a pas sur les diverses catégories nationales et que seuls les Etats en ont. C'est ce qu'on a vérifié il n'y a pas très longtemps à propos de la crise du charbon et c'est ce que l'on constate à propos du Marché commun quand se posent les problèmes des produits agricoles, des concours économiques à fournir aux Etats africains ou des rapports entre le Marché commun et la zone de libre échange.

Encore une fois, il est tout naturel que les Etats de l'Europe aient à leur disposition des organismes spécialisés pour les problèmes qui leur sont communs, pour préparer et au besoin pour suivre leurs décisions, mais ces décisions leur appartiennent. Elles ne peuvent appartenir qu'à eux et ils ne peuvent les prendre que par coopération. Assurer la coopération régulière de l'Europe occidentale, c'est ce que la France considère comme étant souhaitable, comme étant possible et comme étant pratique, dans le domaine politique, dans le domaine économique, dans le domaine culturel et dans celui de la défense. Cela comporte un concert organisé régulier des Gouvernements responsables et puis, aussi, le travail d'organismes spécialisés

dans chacun des domaines communs, organismes subordonnés aux Gouvernements; cela comporte la délibération périodique d'une assemblée qui soit formée par les délégués des parlements nationaux et, à mon sens, cela doit comporter, le plus tôt possible, un solennel référendum européen, de manière à donner à ce départ de l'Europe le caractère d'adhésion et de conviction populaires qui lui est indispensable. Il se trouve que les Etats de l'Europe ont actuellement entre eux, en commun, de très grands moyens d'action et, aussi, de grands problèmes. Il se trouve que leurs inimitiés d'antan sont réduites à bien peu de choses. Bref, il se trouve que l'occasion se présente.

Bien sûr, si l'on entre dans cette voie, si l'on peut espérer que l'on va y avancer, les liens se multiplieront et les habitudes se prendront et alors, le temps faisant son oeuvre, peu à peu, il est possible que de nouveaux pas soient faits vers l'unité européenne. Encore une fois, c'est cela que la France propose. C'est tout cela et pas autre chose.

[...]

2. Conférence de presse de Charles de Gaulle (15 mai 1962)

Mesdames, Messieurs,

Je vous assure que je suis heureux de vous voir. Avant que nous n'entamions notre dialogue, je vous demande la permission de vous dire quelques mots d'ensemble qui sont, en quelque sorte, la philosophie de ce que je pourrai avoir à vous répondre tout à l'heure.

Notre temps et notre monde sont dominés par un fait immense qui tient en suspens le destin de chaque peuple et de chaque individu. Il s'agit, bien sûr, du fait atomique. Deux puissances dans l'univers détiennent, l'une et l'autre, les moyens de détruire des nations en quelques heures. Je pense qu'il ne faut pas chercher ailleurs la raison fondamentale de cette sorte de doute et de désintéressement politiques que les générations d'à présent manifestent à l'égard des principes, des doctrines, qui naguère suscitaient la foi et l'ardeur. Beaucoup ne croient pas qu'il y ait lieu de se fier aux idéologies, dès lors qu'en un instant tout peut être anéanti jusqu'au tréfonds et que, dans ces conditions, les grands problèmes du monde ne peuvent pas être délibérément résolus.

Dans cette situation générale, la politique de la France s'inspire, autant que possible, de sens pratique et, tranchons le mot, de modestie. Elle cherche à réaliser ce qui lui paraît possible et ce qui est à sa portée. Tirant parti de la continuité, de la stabilité, que ses institutions lui procurent, elle vise, pour mener son action internationale, trois objectifs essentiels et qui, d'ailleurs, sont liés entre eux.

D'abord, se dégager, vis-à-vis des peuples d'outre-mer qui étaient naguère sous sa dépendance, des obligations politiques, économiques et militaires qui lui incombaient chez eux et que l'évolution générale rendait chaque jour plus vaines et plus coûteuses et transformer ses rapports avec eux en une coopération contractuelle et régulière où trouvent leur compte le développement et l'amitié et qui, d'ailleurs, peut s'étendre à d'autres.

D'autre part, contribuer à construire l'Europe dans les domaines de la politique, de la défense et de l'économie, de telle sorte que l'expansion et l'action de cet ensemble aident à la

prospérité et à la sécurité françaises et, en même temps, fassent renaître les possibilités d'un équilibre européen vis-à-vis des pays de l'Est.

Enfin, conjuguer la création d'une force nationale moderne avec nos progrès scientifiques, techniques, économiques et sociaux, afin que, dans le cadre d'une alliance nécessaire et dans l'espoir d'une détente internationale, nous puissions, quoi qu'il arrive, avoir notre propre part dans notre propre destin.

Voilà ce que je voulais dire en commençant et maintenant, si vous le voulez bien, à vous la parole. Je vous demanderai de formuler les questions que les uns et les autres d'entre vous voudront me poser. Nous les mettrons en ordre, en série, et j'y répondrai dans la mesure de mes moyens.

Dans l'ensemble, vos questions se centrent sur l'attitude, la position, la politique, de la France au-dehors et je constate, qu'elles se rapportent en premier lieu à l'Europe, à la conception que la France a mise en avant au sujet de l'organisation de l'Europe, aux objections qui lui sont faites au sujet de son projet, d'une part. D'autre part, à la question allemande dans son ensemble et à l'attitude que la France garde à cet égard, en particulier sous l'angle des conversations actuellement engagées à ce sujet entre Washington et Moscou. Enfin, à l'affaire de l'O.T.A.N., à la part qu'y prend la France et aux intentions de la France à l'égard de cette organisation.

Corrélativement, la question de la force atomique française, la perspective qui peut s'ouvrir et s'ouvre déjà largement quant aux rapports de la France avec l'ensemble africain, en particulier à la suite des arrangements d'Evian, avec l'Afrique du Nord et avec l'Afrique noire, à la veille de l'autodétermination et au lendemain du voyage, fort heureux et agréable, que le roi du Maroc a bien voulu faire, en privé, à Paris.

Q. – Quelles sont les raisons qui ont déterminé la France à présenter un projet – connu sous le nom de Plan Fouchet – d'organisation politique de l'Europe des Six ?

R. – Dans un monde où tout se ramène à la menace d'un conflit général, l'idée d'une Europe occidentale unie et qui aurait assez de force, assez de moyens et assez de cohésion pour exister par elle-même, cette idée-là apparaît tout naturellement. D'autant plus que les inimitiés qui avaient séculairement déchiré l'Europe, en particulier l'opposition entre l'Allemagne et la France, ont actuellement cessé. Du coup, voilà mis en lumière, d'abord le caractère qu'on peut appeler complémentaire – au point de vue géographique, stratégique, économique, culturel, etc. – des peuples de cette partie de l'ancien continent, l'Europe occidentale. Et puis, en même temps, la capacité globale qu'ils représentent en fait de puissance, de production, de création, d'échanges, par rapport à l'activité générale de l'univers. Enfin, les possibilités que leur ensemble pourrait offrir aux deux milliards d'hommes qui peuplent les pays sous-développés. Voilà des données de fait qui ont conduit six Etats du Continent à tenter d'établir entre eux des liens particuliers.

Déjà, pendant la guerre mondiale – je me permets de le rappeler – je proclamai que cette évolution était un des buts essentiels de la France. Dans cet ordre d'idées, on a déjà fait quelque chose de positif qui s'appelle la Communauté économique européenne qui a été créée, en principe, par le Traité de Rome et mise en œuvre, d'abord, grâce à notre redressement économique et financier de 1958 et 1959 – car, si nous n'avons pas fait ce redressement, il n'y avait pas de Communauté qui tienne. – Mise en œuvre, en second lieu,

grâce au fait que nous avons, en janvier dernier, obtenu que l'agriculture rentre dans le Marché commun et, corrélativement, accepté de passer à la deuxième phase, c'est-à-dire à une réelle application. Il existe ainsi une organisation économique telle que, peu à peu, les barrières douanières entre les Six s'effacent. Ce qui ne manque pas de susciter leurs efforts, tandis que, progressivement, leurs productions respectives sont ajustées, réglementées, de telle sorte que le Marché commun puisse, en bon ordre, ou bien les absorber lui-même, ou bien les échanger au-dehors. C'est quelque chose, c'est beaucoup, ce n'est pas tout.

Aux yeux de la France cette construction économique ne suffit pas. L'Europe occidentale – qu'il s'agisse de son action vis-à-vis des autres peuples, ou de sa propre défense, ou de sa contribution au développement des régions qui en ont besoin, ou de son devoir de détente et d'équilibre internationaux – l'Europe Occidentale doit se constituer politiquement. D'ailleurs, si elle n'y parvenait pas, la Communauté économique elle-même ne pourrait à la longue s'affermir, ni même se maintenir. Autrement dit, il faut à l'Europe des institutions qui l'amènent à former un ensemble politique, comme elle en est un déjà dans l'ordre économique.

La France a donc pris là l'initiative de proposer une telle organisation et vous savez que, l'année dernière au mois d'avril, les six Chefs d'Etat ou de Gouvernement se sont réunis à Paris pour discuter de son projet. Ils l'ont fait de nouveau à Bonn au mois de juillet. Puis, on a formé à Paris une commission politique – la commission Fouchet – qui était destinée à mettre au point le texte d'un traité d'union. Entre-temps, de nombreuses rencontres bilatérales et multilatérales avaient lieu sur ce sujet. Il était finalement convenu qu'une réunion au sommet des Six se tiendrait à Rome pour conclure, le cas échéant. On sait pourquoi et on sait comment on n'a pas encore abouti.

Qu'est-ce que la France propose à ses cinq partenaires? Je le répète une fois de plus. Pour nous organiser politiquement, commençons par le commencement. Organisons notre coopération. Réunissons périodiquement nos Chefs d'Etat ou de Gouvernement pour qu'ils examinent en commun les problèmes qui sont les nôtres et pour qu'ils prennent à leur égard des décisions qui seront celles de l'Europe. Formons une commission politique, une commission de défense et une commission culturelle, de même que nous avons déjà une commission économique à Bruxelles qui étudie les questions communes et qui prépare les décisions des six Gouvernements. Naturellement, la commission politique et les autres procéderont, à cet égard, dans des conditions propres aux domaines particuliers qui seront les leurs. En outre, les ministres compétents à ces divers points de vue se réuniront chaque fois qu'il le faudra pour appliquer de concert les décisions qui auront été prises par le Conseil. Enfin, nous avons une Assemblée parlementaire européenne qui siège à Strasbourg et qui est composée de délégations de nos six Parlements nationaux. Mettons cette Assemblée à même de discuter des questions politiques communes comme elle discute déjà les questions économiques. Après expérience, nous verrons dans trois ans comment nous pourrons faire pour resserrer nos liens. Mais, tout au moins, nous aurons commencé à prendre l'habitude de vivre et d'agir ensemble. Voilà ce que la France a proposé. Elle croit que c'est là ce qui peut être fait de plus pratique.

Q. Que pensez-vous des objections faites à ce projet aussi bien à l'étranger, notamment par M. Paul-Henri Spaak, qu'en France, au cours du récent débat à l'Assemblée Nationale en particulier ?

R. Il est vrai que les propositions de la France ont soulevé deux objections, d'ailleurs parfaitement contradictoires bien que présentées par les mêmes opposants.

Ces opposants nous disent d'une part : « Vous voulez faire l'Europe des patries. Nous voulons, nous, faire l'Europe supranationale », comme s'il suffisait d'une formule pour confondre ensemble ces entités puissamment établies qui s'appellent les peuples et les États. Ils nous disent d'autre part : « L'Angleterre a posé sa candidature pour entrer au Marché commun ; tant qu'elle n'y est pas, nous ne pouvons rien faire de politique ». Et pourtant, tout le monde sait que l'Angleterre, en tant que grand État et que nation fidèle à elle-même, ne consentirait jamais à se dissoudre dans quelque utopique construction.

Je voudrais incidemment, puisqu'en ai l'occasion, vous faire observer, Messieurs les journalistes, - et vous allez être peut-être vous en étonner - que je n'ai jamais, quant à moi, dans aucune de mes déclarations, parlé de « l'Europe des patries », bien qu'on prétende toujours que je l'ai fait. Ce n'est pas, bien sûr, que je renie, moi, la mienne; bien au contraire, je lui suis attaché plus que jamais et je ne crois pas que l'Europe puisse avoir aucune réalité vivante si elle ne comporte pas la France avec ses Français, l'Allemagne avec ses Allemands, l'Italie avec ses Italiens, etc. Dante, Goethe, Chateaubriand appartiennent à toute l'Europe dans la mesure même où ils étaient, respectivement et éminemment, Italien, Allemand et Français. Ils n'auraient pas beaucoup servi l'Europe s'ils avaient été des apatrides et qu'ils avaient pensé, écrit en quelque «esperanto» ou «volapük» intégrés...

Mais il est vrai que la patrie est un élément humain, sentimental, alors que c'est sur des éléments d'action, d'autorité, de responsabilité, qu'on peut construire l'Europe. Quels éléments? Eh bien, les États ! Car il n'y a que les États qui soient à cet égard valables, légitimes et capables de réaliser. J'ai déjà dit et je répète, qu'à l'heure qu'il est, il ne peut pas y avoir d'autre Europe que celle des États, en dehors naturellement des mythes, des fictions, des parades. Ce qui se passe pour la Communauté économique le prouve tous les jours, car ce sont les États, et les États seulement, qui ont créé cette Communauté économique, qui l'ont pourvue de crédits, qui l'ont dotée de fonctionnaires. Et ce sont les États qui lui donnent une réalité et une efficacité, d'autant plus qu'on ne peut prendre aucune mesure économique importante sans commettre un acte politique.

On fait de la politique quand on manie en commun les tarifs, quand on convertit les charbonnages, quand on fait en sorte que les salaires et les charges sociales soient les même dans les six États, quand chaque État permet aux travailleurs des cinq autres de venir s'installer chez lui, quand on prend des décrets en conséquence, quand on demande au Parlement de voter des lois, des crédits, des sanctions nécessaires? On fait de la politique quand on fait entrer l'agriculture dans le Marché commun et ce sont les six États, et eux seulement, qui y sont parvenus au mois de janvier dernier par leurs instances politiques. On fait de la politique quand on traite de l'association de la Grèce, ou des États africains, ou de la République malgache. On fait de la politique quand on négocie avec la Grande-Bretagne au sujet de la demande qu'elle a déposée de faire partie du Marché commun. On en fait encore quand on considère les candidatures qui sont avancées par d'autres États au sujet de leur participation ou de leur association. On en fait toujours quand on est amené à envisager les demandes que les États-Unis annoncent en ce qui concerne leurs rapports économiques avec la Communauté.

En vérité, on ne peut pas assurer le développement économique de l'Europe sans son union politique et, à ce sujet, je signale combien est arbitraire une certaine idée qui s'exprimait à

Paris dans les débats récents et prétendait soustraire le domaine économique aux réunions des chefs d'Etat ou de gouvernement, alors que, pour chacun d'eux, dans leur pays respectif, c'est là le sujet quotidien et capital.

Je voudrais parler plus spécialement de l'objection de l'intégration. On nous l'oppose en nous disant: « Fondons ensemble les six Etats dans une entité supranationale; ainsi ce sera très simple et très pratique. » Mais cette entité-là est impossible à découvrir faute d'un fédérateur qui ait aujourd'hui en Europe la force, l'adresse et le crédit suffisants. Alors on se rabat sur une espèce d'hybride dans lequel les six Etats acceptent de s'engager à se soumettre à ce qui sera décidé par une certaine majorité. En même temps, bien qu'il y ait déjà six Parlements nationaux plus l'Assemblée parlementaire européenne, plus l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui est, il est vrai, antérieure à la conception des Six et qui, me dit-on, se meurt aux bords où elle fût laissée, il faudrait de surcroît élire un Parlement de plus, qualifié d'européen, et qui ferait la loi aux six Etats.

Ce sont des idées qui peuvent peut-être charmer quelques esprits, mais je ne vois pas du tout comment on pourrait les réaliser pratiquement, quand bien même on aurait six signatures au bas d'un papier. Y a-t-il une France, une Allemagne, une Italie, une Hollande, une Belgique, un Luxembourg, qui soient prêts à faire, sur une question importante pour eux au point de vue national et au point de vue international, ce qui leur paraîtrait mauvais parce que cela leur serait commandé par d'autres? Est-ce que le peuple français, le peuple allemand, le peuple italien, le peuple hollandais, le peuple belge, le peuple luxembourgeois, songeraient à se soumettre à des lois que voteraient des députés étrangers, dès lors que ces lois iraient à l'encontre de leur volonté profonde? Ce n'est pas vrai! Il n'y a pas moyen, à l'heure qu'il est, de faire en sorte qu'une majorité étrangère puisse contraindre des nations récalcitrantes. Il est vrai que, dans cette Europe « intégrée » comme on dit, il n'y aurait peut-être pas de politique du tout. Cela simplifierait beaucoup les choses. En effet, dès lors qu'il n'y aurait pas de France, pas d'Europe, qu'il n'y aurait pas une politique faute qu'on puisse en imposer une à chacun des Six Etats, on s'abstiendrait d'en faire. Mais alors, peut-être, ce monde se mettrait-il à la suite de quelqu'un du dehors qui, lui, en aurait une. Il y aurait peut-être un fédérateur, mais il ne serait pas Européen. Et ce ne serait pas l'Europe intégrée, ce serait tout autre chose de beaucoup plus large et de beaucoup plus étendu avec, je le répète, un fédérateur. Peut-être est-ce cela qui, dans quelque mesure et quelquefois, inspire certains propos de tel ou tel partisan de l'intégration de l'Europe. Alors, il vaudrait mieux le dire.

Voyez-vous, quand on évoque les grandes affaires, eh bien ! on trouve agréable de rêver à la lampe merveilleuse qu'il suffisait à Aladin de frotter pour voler au-dessus du réel. Mais il n'y a pas de formule magique qui permette de construire quelque chose d'aussi difficile que l'Europe unie. Alors, mettons la réalité à la base de l'édifice et, quand nous aurons fait le travail, il sera temps de nous bercer aux contes des Mille et Une Nuits.

[...]

3. Lettre de Charles de Gaulle à Konrad Adenauer (23 septembre 1960)

Cher monsieur le chancelier,

Comme nous en avons convenu à Rambouillet, j'ai vu tour à tour MM. Fanfani et Segni, MM. de Quay et Luna, MM. Eyskens et Wigny, MM. Werner et Schauss, et les ai consultés, en termes généraux, sur ce qu'ils penseraient, le cas échéant, d'un projet de coopération politique européenne. Je les y ai trouvés favorablement disposés, ce qui ne les empêche pas, naturellement, de souhaiter que ce qui serait fait dans ce nouveau domaine ne détruise pas ce qui existe au point de vue économique, ne tende pas à éloigner les Américains de la défense de l'Europe et ne ferme pas la porte à une éventuelle participation des Anglais non plus qu'à des aménagements pratiques de nos relations avec eux.

Plus que jamais, j'ai le sentiment que nous pouvons faire un pas important vers l'union de notre Europe et je crois que la grande incertitude mondiale, telle qu'elle s'exhibe actuellement à l'O.N.U., nous y engage sans plus attendre.

A la base, il faut, sans nul doute, un accord de l'Allemagne et de la France. Depuis toujours, vous êtes, cher monsieur le chancelier, le champion de cette idée que nos deux pays doivent s'entendre spécialement et mener une action commune. Et vous n'avez pas cessé de travailler au concert franco-allemand, en vue d'en faire le fondement de l'unité européenne. A cet égard, laissez-moi vous le répéter, je n'ai jamais été plus près de vous aujourd'hui.

Continuant ce que nous avons ensemble esquissé à Rambouillet, il me semble que nous devons maintenant mettre au point les conditions d'une initiative européenne visant à organiser la coopération politique des six Etats. La visite que le Premier ministre M. Debré va vous faire au début d'octobre et les entretiens que, je l'espère, nous aurons vers la fin du même mois pourraient nous permettre d'aboutir à des conclusions communes. Après quoi, les responsables suprêmes des Six, au cours d'une réunion qui aurait lieu avant la fin de l'année, pourraient en venir à un accord.

Je vous prie de croire, cher monsieur le chancelier, à ma très haute et amicale considération.

4. Lettre de Charles de Gaulle à Michel Debré (30 septembre 1960)

Directives pour Michel Debré, Premier Ministre

1. D'une manière générale, je pense qu'il faut, en ce moment, temporiser plutôt que s'élancer. Nous avons pris nos positions. Il est normal - même si c'est regrettable - que nos partenaires réagissent à leur manière à cet égard. Ne nous en impressionnons pas. L'Europe par coopération est, désormais, lancée. L'Europe de l'intégration ne peut s'y résigner aussitôt et sans transitions. Mais gardons-nous de jeter maintenant de l'huile sur le feu qui est allumé. Pour le moment, tenons-nous-en au foyer, plutôt que de tenter un brasier.

2. Il en est de même pour ce qui concerne l'organisation de l'Alliance atlantique. Il est très explicable que l'Allemagne, notamment, soit mal disposée au départ à l'égard d'une réforme qui déplairait aux Américains. Comme pour elle, la question de la refonte de l'alliance ne pourrait se poser pratiquement qu'à la suite d'un commencement de construction politique de l'Europe, ce n'est pas la peine de l'agiter, de la troubler avec cette affaire dès à présent. Je regrette, pour ma part, d'en avoir parlé naguère aussi franchement que je l'ai fait au chancelier Adenauer. Je le croyais plus vraiment européen que, sans doute, il ne l'est en réalité. Dès lors, sans revenir sur ce que nous avons dit, laissons entendre que, pour le moment, le problème n'est pas aigu.

3. Quant aux diverses Communautés, n'ayons pas l'air de nous en prendre directement à elles, non plus qu'aux traités qui les ont instituées. Si nous parvenons à faire naître l'Europe de la coopération des Etats, les Communautés seront ipso facto mises à leur place. C'est seulement si nous ne parvenons pas à faire naître l'Europe politique que nous en viendrions à nous en prendre directement aux premiers fruits de l'intégration.

4. Par-dessus tout, donnons l'impression d'être sereins, assurés et objectifs, non point menaçants et récriminateurs. Mais marquons bien, d'autre part, que nous avons une politique et que, compte tenu des circonstances et des moments, nous n'en ferons pas d'autre que la nôtre.